

2 types de concours internes IT

- affectés : **mobilité** (~ NOEMI + chgt de corps)
- non affectés : **promotion** (les candidats occupent déjà les fonctions, nomination sur place)

2 types de concours internes IT

- affectés : **mobilité** (~ NOEMI + chgt de corps)
- non affectés : **promotion** (les candidats occupent déjà les fonctions, nomination sur place)

Conditions pour concourir : être fonctionnaire + ancienneté

- IR: 7 ans de services publics de catégorie A
- IE: 5 ans de services publics
- AI: 4 ans de services publics
- T : 4 ans de services publics

donc les concours internes du CNRS ne sont pas réservés qu'aux agents CNRS

2 types de concours internes IT

- affectés : **mobilité** (~ NOEMI + chgt de corps)
- non affectés : **promotion** (les candidats occupent déjà les fonctions, nomination sur place)

Conditions pour concourir : être fonctionnaire + ancienneté

- IR: 7 ans de services publics de catégorie A
- AI: 4 ans de services publics
- IE: 5 ans de services publics
- T : 4 ans de services publics

donc les concours internes du CNRS ne sont pas réservés qu'aux agents CNRS

Processus

2 étapes : admissibilité sur dossier + admission sur audition

candidat

- le candidat rédige un dossier de candidature en ligne

- le concours terminé, le candidat peut contacter sa DR pour prendre connaissance des recommandations du jury

- chaque admissible présente son activité au jury

jury

- un jury se constitue, et détermine les points qu'il souhaite évaluer
- le jury évalue les dossiers et sélectionne les admissibles
- le jury sélectionne les admis et rédige des recommandations

2 types de concours internes IT

- affectés : **mobilité** (~ NOEMI + chgt de corps)
- non affectés : **promotion** (les candidats occupent déjà les fonctions, nomination sur place)

Conditions pour concourir : être fonctionnaire + ancienneté

- IR: 7 ans de services publics de catégorie A
- AI: 4 ans de services publics
- IE: 5 ans de services publics
- T : 4 ans de services publics

donc les concours internes du CNRS ne sont pas réservés qu'aux agents CNRS

Processus

2 étapes : admissibilité sur dossier + admission sur audition

candidat

- le candidat rédige un dossier de candidature en ligne

- le concours terminé, le candidat peut contacter sa DR pour prendre connaissance des recommandations du jury

- chaque admissible présente son activité au jury

jury

- un jury se constitue, et détermine les points qu'il souhaite évaluer
- le jury évalue les dossiers et sélectionne les admissibles
- le jury sélectionne les admis et rédige des recommandations

Remarques

- les points évalués sont établis par le jury pour le concours de l'année, ils varient donc d'une année à l'autre
- donc il peut arriver qu'un candidat soit admissible l'année N et non admissible l'année N+1
 - cela ne signifie pas que le candidat a régressé
 - ne pas être sélectionné veut simplement dire : n'avoir pas été assez bon sur les points évalués cette année, rien de plus

2 types de concours internes IT

- affectés : **mobilité** (~ NOEMI + chgt de corps)
- non affectés : **promotion** (les candidats occupent déjà les fonctions, nomination sur place)

Conditions pour concourir : être fonctionnaire + ancienneté

- IR: 7 ans de services publics de catégorie A
- AI: 4 ans de services publics
- IE: 5 ans de services publics
- T : 4 ans de services publics

donc les concours internes du CNRS ne sont pas réservés qu'aux agents CNRS

Processus

2 étapes : admissibilité sur dossier + admission sur audition

candidat	jury
<ul style="list-style-type: none"> ● le candidat rédige un dossier de candidature en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> ● un jury se constitue, et détermine les points qu'il souhaite évaluer ● le jury évalue les dossiers et sélectionne les admissibles
<ul style="list-style-type: none"> ● le concours terminé, le candidat peut contacter sa DR pour prendre connaissance des recommandations du jury 	<ul style="list-style-type: none"> ● le jury sélectionne les admis et rédige des recommandations
<ul style="list-style-type: none"> ● chaque admissible présente son activité au jury 	

Remarques

- les points évalués sont établis par le jury pour le concours de l'année, ils varient donc d'une année à l'autre
- donc il peut arriver qu'un candidat soit admissible l'année N et non admissible l'année N+1
 - cela ne signifie pas que le candidat a régressé
 - ne pas être sélectionné veut simplement dire : n'avoir pas été assez bon sur les points évalués cette année, rien de plus

Quelques chiffres

concours interne IT non affecté 2023 : 285 postes (+14 % par rapport à 2022)
 concours interne IT affecté 2023 : 28 postes
 Nombre de postes non affectés BAP E en 2023 : IR=13, IE=14, AI=3
Exemple - concours interne IE BAP E 2023 : 14 postes non affectés pour 96 candidats – 2 postes affectés